

# Revue de presse du 15 mars 2019

## Doctrines

### Législation Communautaire

#### Civil

- (064011) La proposition de règlement de la Commission sur la loi applicable à l'opposabilité des cessions de créances, CUNIBERTI Gilles (Revue critique de droit international privé, 01/10/18, n°4, p.793-800)

### Législation Internationale

#### Procédure

- (064010) La codification du droit international privé monégasque, LAGARDE Paul (Revue critique de droit international privé, 01/10/18, n°4, p.753-774)

### Législation Nationale

#### Banque

- (064042) La responsabilité de la banque pour soutien abusif : la pluralité des principes, SAINTOURENS Bernard (Revue Lamy Droit civil, 01/03/19, n°168)
- (064039) Dossier : Réduction des risques ; Paquet bancaire, prêts non performants (NPL) : dernières avancées et perspectives (Banque, 01/03/19, n°830, p.18-37)
- (063947) De la banque fintech (A propos du guide BCE relatif à l'évaluation des demandes d'agrément en qualité d'établissement de crédit Fintech, mars 2018), STORRER Pierre (Banque et droit, 01/01/19, n°183, p.59-60)

## Civil

- (063995) Les cessions de créance, rapprochements et articulation , LASBORDES-DE VIRVILLE Victoire (Petites Affiches, 26/02/19, n°41, p.4-15)

## Nouvelles technologies et commerce électronique

- (064006) Règlement européen sur la libre circulation des flux de données à caractère non personnel, A. CAPRIOLI Eric (Communication - commerce électronique, 01/03/19, n°3)
- (064005) Ordonnance du 12 décembre 2018. Poursuite de l'adaptation du droit français avec le RGPD (2e partie : Les traitements relevant du RGPD), DEBET Anne , MÉTALLINOS Nathalie (Communication - commerce électronique, 01/03/19, n°3)
- (063938) RGPD : un premier bilan , BLUM Patrick (Petites Affiches, 20/02/19, n°37, p.4-6)

## Procédure

- (064025) Les graves lacunes de la réforme de la justice en matière de médiation, LASSERRE Valérie (Daloz, 07/03/19, n°8, p.441)

## Sociétés et autres groupements

- (064022) La portée juridique et l'efficacité de la corporate governance et des codes de gouvernement d'entreprise, BEHAJA Jerry (Revue des sociétés, 01/03/19, n°3, p.155)
- (063987) AGOA 2019 : SA dont aucun titre financier n'est admis aux négociations sur un marché réglementé , SUPIOT Marie (J.C.P. E., 28/02/19, n°9-10, p.20-35)
- (063850) Quand la compliance devient un avantage compétitif, CHADUTEAU Olivier (Revue des Juristes de Sciences Po, 01/01/19, n°16)

- (063848) Intérêt social élargi : un nouveau Pacte pour l'entreprise, PERIN Pierre-Louis (Revue des Juristes de Sciences Po, 01/01/19, n°16 )

## Institutions bancaires et financières

### Législation

- (064048) Offre au public : l'AMF publie une nouvelle instruction applicable aux SCPI, aux SEF et aux GFI (DOC-2019-04) (Instructions AMF, 13/03/19)
- (064047) La Commission des sanctions de l'AMF met hors de cause trois personnes physiques pour des manquements d'initiés (Commission des sanctions AMF, 07/03/19)

## Jurisprudence

### Législation Nationale

#### Assurances

- **(063949) Clause de renonciation et contrat rachetable**

La clause de renonciation insérée dans la désignation bénéficiaire et acceptée par le bénéficiaire prive l'assurance vie de son caractère rachetable. (Cass.Com - 12/12/18 - 17-20913 : Banque et droit 2019, n°183, p.65 - note de LEROY Michel )

- **(063897) La fin de l'obligation de sincérité des déclarations spontanées**

L'assureur ne peut se prévaloir de la réticence ou de la fausse déclaration intentionnelle de l'assuré que si celles-ci procèdent des réponses qu'il a apportées aux questions posées par l'assureur. (Cass.Civ. - 13/12/18 - 17-28093 : Revue de droit bancaire et financier 2019, n°1 - note de LEBLOND Nicolas )

#### Banque

- **(063946) Chronique de jurisprudence de droit bancaire : recouvrement de créances bancaires**

Saisie-attribution: non-application de la prescription décennale de l'article L. 111-4 du CPCE à l'action du créancier en paiement des causes de la saisie ; Mesures conservatoires : l'injonction Mareva [mesure conservatoire de droit anglo-saxon] n'a pas pour objet de rendre indisponibles les biens visés ; Saisie immobilière : en l'absence de réquisition de la vente à l'audience d'adjudication les frais de saisie restent à la charge du créancier poursuivant. (Cass.Civ. - 06/09/18 - 17-18953 ; Cass.Civ. - 03/10/18 - 17-20296 ; Cass.Civ. - 18/10/18 - 17-17121 : Gazette du Palais 2019, n° 7, p.67 - note de SALATI Olivier)

- **(063931) Chronique de jurisprudence de droit bancaire : crédits aux particuliers**

Nullité d'une vente financée par crédit affecté : l'action en garantie de la banque contre le vendeur est confortée ; Loi de validation : quelle portée ? Crédit immobilier : le calcul du TEG ne doit pas être minoré par l'ajout de frais au montant du capital prêté. (Cass.Civ. - 07/11/18 - 18-14982 ; Cass.Civ. - 14/11/18 - 17-14317 ; Cass.Civ. - 28/11/18 - 17-23584 : Gazette du Palais 2019, n°7 - note de ROUSSILLE Myriam , BURY Bénédicte , MOREIL Sophie )

## **Bourse et marchés financiers**

- **(063914) Sanction du dirigeant personne physique en cas de manquement aux obligations de publication des informations privilégiées**

Si l'article 17, § 1 du nouveau règlement Abus de marché ne prévoit aucune sanction à la charge du dirigeant de l'émetteur en matière de publication des informations privilégiées, il autorise le droit interne à poser une telle sanction à titre complémentaire. (Cass.Com - 14/11/18 - 16-22845 : Revue de droit bancaire et financier 2019, n°1 - note de PAILLIER Pauline )

## **Commercial**

- **(063968) Relations commerciales établies - L'indemnisation additionnelle de la rupture brutale des relations commerciales établies**

La Cour de cassation est venue rappeler qu'un même fait générateur peut caractériser deux dommages distincts, l'un relevant de la responsabilité contractuelle et l'autre de la responsabilité délictuelle, permettant le cumul des responsabilités au travers de deux actions distinctes visant leur indemnisation. (Cass.Com - 24/10/18 - 17-25672 : Cahiers droit de l'entreprise 2019, n°1)

## **Garantie**

- **(063989) Prescription de l'action contre la caution et les procédures collectives**

L'opposabilité à la caution solidaire de la substitution de la prescription trentenaire à la prescription décennale ayant pu se produire, en l'état du droit antérieur à la loi du 17 juin 2008, à la suite de la décision d'admission de la créance garantie au passif du débiteur principal n'a pas pour effet de soumettre l'action en paiement du créancier contre la caution à cette prescription trentenaire. Le délai du créancier pour agir en paiement contre cette caution reste déterminé par la nature de la créance détenue sur la caution, le délai de prescription étant néanmoins interrompu pendant la durée de la procédure collective du débiteur

principal jusqu'à la date de sa clôture. (Cass.Com - 16/01/19 - 17-14002 : J.C.P. E. 2019, n°9-10, p.47 - note de PELLIER Jean-Denis )

- **(063960) Sort du privilège de prêteurs de deniers en cas de prêt contracté par un des coacquéreurs indivis**

Lorsqu'un prêt est souscrit par un seul des acquéreurs d'un bien immobilier, pour financer sa part, l'assiette du privilège de prêteur de deniers est constituée par la totalité de l'immeuble. Mais le notaire doit alors veiller à ce que l'inscription du privilège soit requise centre tous les propriétaires du bien sous peine de voir sa responsabilité recherchée. (Cass.Civ. - 09/01/19 - 17-27411 : DP Transactions immobilières, bulletin d'actualité février 2019, n°162, p.1 – note de LAGARDE Bruno )

- **(063928) Chronique de jurisprudence de droit des sûretés**

Nature du cautionnement ; Cautionnement disproportionné ; Précisions sur la responsabilité du banquier pour soutien abusif et manquement à son devoir de mise en garde ; Requalification d'une garantie autonome en contrat de cautionnement ; Sûreté réelle destinée à garantir l'engagement d'une caution ; Nantissement de compte bancaire ; Hypothèque judiciaire ; (Cass.Civ. - 03/10/18 - 17-19841 ; Cass.Com - 21/11/18 - 16-25128 ; Cass.Com - 21/11/18 - 17-21025 ; Cass.Civ. - 12/12/18 - 17-12477 ; Cass.Civ. - 09/01/19 - 17-19570 ; Cass.Com - 07/11/18 - 16-25860 ; Cass.Com - 19/12/18 - 17-19309, : Gazette du Palais 2019, n°7, p.22 - note de ALBIGES Christophe , DUMONT-LEFRAND Marie-Pierre )

## Immobilier et urbanisme

- **(063992) L'intermédiaire en vente d'immobilier locatif défiscalisant est-il un mandataire en transactions immobilières comme les autres?**

Une police d'assurance couvrant l'activité de « transactions immobilières », au sens de l'article 1er de la loi Hoguet, couvre également, à titre accessoire, le conseil en investissement patrimonial, notamment aux fins de défiscalisation, C'est en ce sens que la Cour de cassation se prononce dans un arrêt du 14 novembre 2018, semblant prendre le contrepied d'un précédent arrêt du 5 octobre 2017. Mais si, finalement, tout n'était question que d'interprétation de la police d'assurance souscrite par l'intermédiaire ? (Cass.Civ. - 14/11/18 - 16-23730 : Gazette du Palais 2019, n°8, p.17 - note de PARMENTIER Marine )

## Nouvelles technologies et commerce électronique

- **(064021) Première sanction française RGPD : Google sanctionnée à hauteur de 50 millions d'euros par la CNIL [délib. CNIL n° 21 janv. 2019 à l'encontre de la société Google LLC]**

Through a decision dated 21 January 2019, the CNIL has issued against Google LLC, the CNIL has issued against GOOGLE LLC the first French sanction taken pursuant to the General Data Protection Regulation (GDPR). The French supervisory authority sanctioned the Internet Giant with a

record amount of €50 million. This is the largest administrative fine imposed in France to date. (Autres juridictions - 21/01/19 : Revue internationale de la compliance et de l'éthique des affaires 2019, n°1, p.35 - note de GRIGUER Merav , FRANCO Sharone )

## Pénal

- **(063958) Chronique de droit pénal bancaire**

Droit pénal du chèque et motivation de l'emprisonnement ferme ; Nouvelle condamnation pour exercice illégal de la profession de banquier. (Cass.Crim - 28/11/18 - 18-80917 ; Cour d'appel - Chambéry - 07/11/18 : Banque et droit 2019, n°183, p.78 - note de LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme )

## Procédure

- **(063937) Chronique de jurisprudence de droit bancaire : contentieux européen et international**

Les clauses d'élection du for « asymétriques » en faveur des établissements de crédit: des éclaircissements bienvenus ; De la compétence juridictionnelle internationale appliquée aux litiges nées des opérations sur le Forex ; L'action paulienne peut relever du for contractuel. (Cass.Civ. - 03/10/18 - 17-21309 ; Cour d'appel - Paris - 19/10/18 ; CJUE - 04/10/18 : Gazette du Palais 2019, n°7, p.74 - note de KLEINER Caroline , BURY Bénédicte)

## Procédures collectives

- **(064002) Confusion des patrimoines : extension de procédure pour opérations économiques injustifiées**

La procédure collective frappant la société exploitant un fonds de commerce peut être étendue à la SCI bailleresse des locaux, en raison d'une confusion des patrimoines caractérisée par la seule existence de relations financières anormales. Il n'est pas nécessaire de démontrer que les masses actives et passives des différentes entités en cause sont imbriquées de façon inextricable et permanente ; l'existence d'opérations injustifiées au plan économique, financier et comptable suffit. (Cass.Com - 16/01/19 - 17-20725 : Bulletin Joly Sociétés 2019, n°3 - note de LUCIANO Kevin )

## Sociétés et autres groupements

- **(064000) Responsabilité de dirigeants de fait et d'administrateurs : distinction des fautes et des modes de prescription**

Il convient de distinguer les fautes reprochées aux administrateurs d'une SA des fautes non prescrites imputées à d'autres personnes. Dès lors que n'est pas rapportée la preuve d'une dissimulation, la prescription de l'action en responsabilité contre des administrateurs court à partir de la

date du conseil ayant arrêté les comptes du dernier exercice en cause, sans qu'il y ait à considérer la date à laquelle le dommage a été connu. (Cass.Com - 09/01/19 - 16-23675 : Bulletin Joly Sociétés 2019, n°3, p.20 - note de BARBIERI Jean-François )

## Textes

### Législation Communautaire

#### **Bourse et marchés financiers**

- (064046) Règlement délégué (UE) 2019/397 de la Commission du 19 décembre 2018 modifiant le règlement délégué (UE) 2016/2251 complétant le règlement (UE) no 648/2012 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la date jusqu'à laquelle les contreparties pourront continuer à appliquer leurs procédures de gestion des risques pour certains contrats dérivés de gré à gré non compensés par une contrepartie centrale (J.O.U.E. série L n°71 du 13/03/19, p.15)
  
- (064045) Règlement délégué (UE) 2019/396 de la Commission du 19 décembre 2018 modifiant le règlement délégué (UE) 2015/2205, le règlement délégué (UE) 2016/592 et le règlement délégué (UE) 2016/1178 complétant le règlement (UE) no 648/2012 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la date à laquelle l'obligation de compensation prend effet pour certains types de contrats (J.O.U.E. série L n°71 du 13/03/19, p.11)
  
- (064038) Décision (UE) 2019/389 du Conseil du 4 mars 2019 relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité mixte de l'EEE en ce qui concerne la modification de l'annexe IX (Services financiers) de l'accord EEE [Règlement concernant les marchés d'instruments financiers (MiFIR) et directive MiFID II] (J.O.U.E. série L n°70 du 12/03/19, p.25)

### Législation Nationale

#### **Banque**

- (064050) Arrêté du 12 mars 2019 portant application des articles L. 562-3, L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13 du code monétaire et financier (J.O. n°62 du 14/03/19)
  
- (064049) Arrêté du 12 mars 2019 portant application des articles L. 562-3, L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13 du code monétaire et financier (J.O. n°62 du 14/03/19)

- (064029) Arrêté du 28 février 2019 portant application des articles L. 562-3, L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13 du code monétaire et financier (J.O. n°59 du 10/03/19)